



Règlement du jeu concours : 20^{ème} anniversaire du camping

Article 1 : Objet

La camping Domaine La Garenne, entreprise individuelle, situé : 156 Chemin de Chablezin – 26 330 SAINT-AVIT - organise un jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat destiné à tout public.

Article 2 : Calendrier

Le jeu concours se déroule à partir du samedi 20 janvier 2018 (8h) jusqu'au 20 février 2018 (18h).

Article 3 : Inscription et participation

Ce jeu concours, gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans résidant en Europe, à l'exclusion du personnel de la structure organisatrice et des sociétés ayant collaboré directement ou indirectement à la création de ce jeu. La participation est limitée à une seule par personne pendant la durée du jeu. Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du candidat.

Article 4 : Fonctionnement du jeu

Pour participer au jeu concours « 20^{ème} anniversaire du camping », il suffit de vous inscrire sur la page « Jeu concours » du site Internet du camping <https://www.domaine-la-garenne.com/fr/jeu-concours/>. Pour jouer, il faut indiquer votre nom, prénom et adresse mail.

Article 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant du jeu sera sélectionné par tirage au sort de manière informatique qui sera effectué le lundi 26 Février 2018.

Article 6 : Lots

Le gagnant recevra une réduction d'une valeur de 500€ à utiliser sur un séjour en location avant le 28 septembre 2018. La dotation attribuée ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni remplacement ou échange. Les 20 premiers participants recevront un panier garni d'une valeur estimative de 40€. Ces lots seront remis en main propre au camping ou expédiés par voie postale.

Article 7 : Remise

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut être cédée à une autre personne. Les gagnants seront prévenus par mail.

Article 8 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le règlement est disponible pendant toute la durée du jeu sur le site www.domaine-la-garenne.com . Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande par courrier à l'adresse suivante :

Camping Domaine La Garenne - 156 Chemin de Chablezin – 26 330 SAINT-AVIT

Article 9 : Promotion

Le gagnant autorise la structure organisatrice à diffuser son nom, prénom, commune de résidence, photographie à des fins publicitaires ou promotionnelle à la condition d'avoir préalablement donné leur accord. Cette utilisation ne peut ouvrir droit à rémunération ni à un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent, sur les données les concernant d'un droit d'accès et de rectification ainsi qu'un droit d'opposition

Article 10 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité, de modifier, d'annuler, de reporter ou écourter le jeu en cas de force majeur ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

Article 11 : Litige

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressé à l'organisateur du jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de cette contestation. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé le délai de la remise effective du lot.